Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_086-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno *; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ;* VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPÉ Fanny à RASLE-ROCHE Morgan ; DOYEN Virginie à LE MEAUX Vincent ; GOUAULT Jacky à CLEC'H Vincent ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLEC Marcel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	68
Procurations	09
Votants	**77**
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 25 février 2026
Secrétaire de séance Christian PRIGENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_086-DE

Délibération

DEL2026-03-086 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL : AVENANT TRANSFERT CONVENTION 1 TOÎT 2 GÉNÉRATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de partenariat relative au dispositif de cohabitation intergénérationnelle « 1 Toit 2 Générations – Côtes-d'Armor » conclue avec l'ADIJ 22 ;

Considérant l'évolution de l'organisation des politiques publiques portées par Guingamp-Paimpol Agglomération et la nouvelle répartition des compétences entre l'Agglomération et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), visant à renforcer la cohérence de l'action publique et la transversalité des politiques de développement social ;

Considérant la création, à compter du 1er janvier 2026, d'un service Développement social, rattaché à la Direction des Services aux Familles, chargé notamment des actions relevant de la prévention de la délinquance, de l'accès aux droits et du développement social territorial ;

Considérant que le Conseil départemental des Côtes-d'Armor a missionné l'ADIJ 22 - Association Départementale Information Jeunesse des Côtes-d'Armor - pour coordonner le dispositif de cohabitation intergénérationnelle « 1 Toit 2 Générations-Côtes-d'Armor » ;

Considérant que le CIAS s'est engagé dans une convention de niveau 3, dans le cadre de laquelle l'ADIJ assure l'intégralité de la gestion du dispositif, moyennant une cotisation de 75 € par mois et par binôme, et que la participation financière du CIAS s'est élevée à 1 275 € pour l'année 2025 ;

Considérant que la convention est entrée en vigueur le 1er juin 2024 pour une durée de 12 mois et qu'un premier renouvellement est intervenu le 1er juin 2025 pour une nouvelle période de 12 mois ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention et l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération sur le niveau 3 de convention « délégation de compétence » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de partenariat et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT